

PUBLICATION DU 05.08.2026

Information publique

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN D'AFFECTATION DES ZONES ET ELABORATION DU PAD « VICHÈRES-BAVON »

SECTEUR « VICHÈRES-BAVON »

Conformément à l'article 33 de la loi cantonale du 23 janvier 1987 (LcAT) concernant l'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire du 22 juin 1979, l'administration communale de Liddes soumet à l'information publique durant 30 jours, soit du 5 août 2026 au 4 septembre 2026 la modification partielle du plan d'affectation des zones et l'élaboration du PAD « Vichères-Bavon » au secteur « Vichères-Bavon ».

Le dossier y relatif peut être consulté sur le site internet de la Commune et au secrétariat communal durant les heures d'ouverture officielles.

Les observations peuvent être adressées par écrit au Conseil municipal dans les 30 jours dès la présente publication.

Liddes, le 5 août 2026

L'administration communale